

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DANS L'AFFAIRE DE LA *LOI SUR LES
ARRANGEMENTS AVEC LES
CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, L.R.C.*
1985, CH. C-36, TELLE QU'AMENDÉE :

N° : 500-11-048114-157

BLOOM LAKE GENERAL PARTNER
LIMITED, QUINTO MINING
CORPORATION, 8568391 CANADA
LIMITED ET CLIFFS QUEBEC IRON
MINING ULC.

Débitrices

-et-

THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE
LIMITED PARTNERSHIP
et
BLOOM LAKE RAILWAY COMPANY
LIMITED

Mises-en-cause

-et-

FTI CONSULTING CANADA INC.

Contrôleur

-et-

DYNAMITAGE CASTONGUAY LTÉE

Créancière / Opposante

**AVIS D'OBJECTION À LA MOTION FOR THE ISSUANCE OF AN APPROVAL AND
VESTING ORDER WITH RESPECT
TO THE SALE OF CERTAIN ASSETS**

(Paragraphe 55 de l'Ordonnance Initiale Amendée)

À L'HONORABLE STEPHEN W. HAMILTON., J.C.S. SIÉGEANT EN CHAMBRE
COMMERCIALE POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, L'OPPOSANTE DYNAMITAGE
CASTONGUAY LTÉE, EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. L'OPPOSANTE

1. Dynamitage Castonguay Ltée (ci-après "**l'Opposante**") est une société exerçant ses activités dans le secteur du dynamitage, le tout tel qu'il appert d'une copie de l'état de renseignements d'une société de personnes au registre des entreprises (système CIDREQ) de l'Opposante, déjà produit au dossier de la Cour en tant que pièce R-DC-1;
2. Entre le mois d'octobre 2014 et le mois de février 2015, l'Opposante a effectué des travaux et a préparé et a fourni des matériaux et/ou des services en vue de la construction et/ou de la rénovation d'un immeuble à la demande de la mise en cause The Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership (ci-après « **Bloom Lake** »), agissant pour son commandité, l'intimée Bloom Lake General Partner Limited, pour un montant toujours dû, exigible et impayé en capital de QUATRE CENT TROIS MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS ET SEPT CENTS (403 983,07 \$), incluant les taxes applicables, le tout tel qu'il appert plus amplement de l'état de compte de la requérante daté du 5 février 2015 déjà produit au dossier de la Cour en tant que pièce R-DC-2;
3. L'Opposante a publié au Registre des Droits Miniers, Réels et Immobiliers du Québec, une hypothèque légale de la construction portant le numéro 21 344 663 grevant les actifs de Bloom Lake, le tout tel qu'il appert de la copie de cette hypothèque légale ainsi que de sa preuve de publication déjà produit au dossier de la Cour en tant que pièce R-DC-3;
4. Dans le cadre de l'Ordonnance relative à la production des réclamations à l'encontre des Débitrices rendue par cette Honorable Cour le 5 novembre 2015, l'Opposante a produit une/des réclamation garantie à l'encontre de Bloom Lake, à un montant de plus de 403 983,07 \$ incluant les taxes applicables, plus intérêts au taux de dix-huit pour cent (18 %) l'an à compter du 18 décembre 2014 sur la somme de 152 398,17 \$, à compter du 28 décembre 2014 sur la somme de 3 306,55 \$, à compter du 29 décembre 2014 sur la somme de 4 599 \$ à compter du 30 décembre 2014 sur la somme de 4 333,94 \$ et à compter du 1er janvier 2015 sur la somme de 128 095,59 \$, à compter du 5 mars 2015 sur la somme de 111 249,82 \$ et les frais admissibles en vertu de la loi, le tout tel qu'il appert de la copie de ladite réclamation dénoncée comme **Pièce O-DC-1 « en liasse »** au soutien de la présente opposition;

II. MOTIFS RELATIFS À L'AVIS D'OBJECTION

5. L'Opposante a pris connaissance de la « *Motion for the Issuance of an Approval and Vesting Order with respect to the Sale of Certain Assets* », du 15e rapport du Contrôleur FTI Consulting Canada Inc. ainsi que de l'Avis d'objection à la *Motion for the Issuance of an Approval and Vesting Order with respect to the Sale of Certain Assets* signifié par Groupe UNNU-EBC s.e.n.c. (ci-après « **UNNU** ») et EBC Inc. (ci-après « **EBC** ») datée du 8 janvier 2016;
6. L'Opposante fait siens les motifs de contestation soulevés dans l'Avis d'objection de UNNU et EBC et supporte la position de ces dernières.

7. La présente opposition est bien fondée en faits et en droit.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS.

Sherbrooke, le 8 janvier 2016


HACKETT, CAMPBELL, BOUCHARD, S.E.N.C.
Avocats de l'Opposante
Dynamitage Castonguay Ltée

AVIS DE PRÉSENTATION

DESTINATAIRES : Me Bernard Boucher (bernard.boucher@blakes.com)
BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L.
600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 2200
Montréal (Québec) H3A 3J2

Avocats des Débitrices

ET : Me Sylvain Rigaud (sylvain.rigaud@nortonrosefulbright.com)
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1

Avocats du Contrôleur

ET : SERVICE LIST

PRENEZ AVIS que l'*Avis d'objection à la Motion for the Issuance of an Approval and Vesting Order with respect to the Sale of Certain Assets* sera présenté pour adjudication devant l'honorable Stephen W. Hamilton, j.c.s. ou l'un des honorables juges de la Cour supérieure, siégeant en chambre commerciale pour le district de Montréal, au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1B6, le 13 janvier 2016, heure et salle à être déterminées.

Sherbrooke, le 8 janvier 2016


HACKETT, CAMPBELL, BOUCHARD, S.E.N.C.
Avocats de l'Opposante
Dynamitage Castonguay Ltée

No. 500-11-048114-157

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

District de Montréal

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS
DES COMPAGNIES, L.R.C. 1985, ch. C-36
TELE QU'AMENDÉE :

BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED,
QUINTO MINING CORPORATION, 8568391
CANADA LIMITED ET CLIFFS QUÉBEC IRON
MININC ULC,

Débitrices

et

THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED
PARTNERSHIP,

et

BLOOM LAKE RAILWAY COMPANY LIMITED.

Mises en cause

et

FTI CONSULTING CANADA INC.,

Contrôleur

et

DYNAMITAGE CASTONGUAY LTÉE,

Créancière / Opposante

AVIS D'OBJECTION À LA MOTION FOR
THE ISSUANCE OF AN APPROVAL AND
VESTING ORDER WITH RESPECT TO
THE SALE OF CERTAIN ASSETS
(Par. 55 de l'Ordonnance Initiale Amendée)

18,340-9 FB

Me Julien Collin

BH0255

HACKETT CAMPBELL BOUCHARD^{S.ENC.}

AVOCATS / ATTORNEYS

80, rue Peel
Sherbrooke (Québec)
J1H 4K1

Téléphone: 819 565-7885
Télécopieur: 819 566-0888
Courriel: info@hcblegal.com